POUR ÊTRE CANDIDAT(E), QUE FAIRE ?



Tu habites impérativement Vinsobres et tu es en classe de CM1, CM2, 6^e ou 5e.



Tu retires un formulaire de candidature dans ton établissement scolaire ou en mairie. Tu peux aussi les télécharger sur le site Internet de la mairie.



Tu remplis ce formulaire et tu fais remplir l'autorisation parentale.



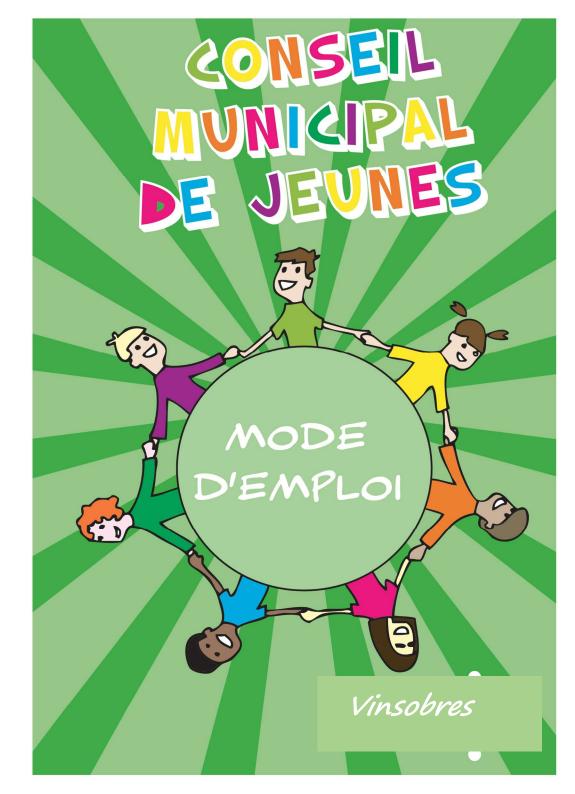
Tu les retournes, dûment signés, directement en mairie (date limite le **28 octobre 2021**).



Tu rédiges ta profession de foi (un texte expliquant tes motivations, ton projet). C'est ce programme électoral qui sera affiché dans ton établissement scolaire et en mairie, impérativement avant le **16 novembre 2021**. Tu pourras également créer une affiche avec ton slogan!

COMMENT VOTER ?

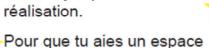
Le vote sera organisé par la mairie en salle du conseil de la mairie le vendredi 26 novembre 2021 de 14h à 18h30

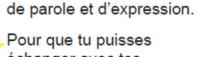


POURQUOI UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ?



Pour que tu agisses pour ta commune en menant des projets innovants et utiles jusqu'à leur réalisation.





Pour que tu puisses échanger avec tes camarades et avec les adultes.



Pour favoriser ton apprentissage de la démocratie.



Pour représenter tes camarades et être la voix de la jeunesse de Vinsobres.

QUI PEUT PARTICIPER ?

Toi, jeune Vinsobrais (e) en classe de CM1, CM2, 6° ou 5eme.

COMMENT FONCTIONNE UN CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES ?

En étant Conseiller Municipal Jeune, tu échanges des idées et choisis avec tes camarades les projets sur lesquels vous souhaitez travailler.

Le travail s'organise en commissions, une fois par mois, hors temps scolaire.

QUEL EST LE STATUT DU CONSEILLER MUNICIPAL JEUNE ?



Tu es élu(e) pour 2 ans (renouvelable une fois).



Tu représentes les jeunes Vinsobrais en travaillant sur des projets pour ton village



Tu participes activement aux commissions mensuelles et aux Conseils Municipaux de Jeunes qui se réuniront chaque trimestre



Tu seras convié(e) aux cérémonies commémoratives et aux cérémonies officielles.